

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 21

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**OBJET :**  
Cinéma l'Eden : élection des  
membres du comité de suivi

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la  
présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme  
DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M.  
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI (*jusqu'à 23h00*), Mme  
CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-  
RADUTA, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM,  
M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme SOUMAT..... Procuration à M. SAURAY  
M. GALLIMIDI (*à partir de 23h00*)..... Procuration à M. BRIANCHON  
M. CUSMANO..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme GROSJEAN..... Procuration à M. ARNOULT  
M. GELLER..... Procuration à M. DALOYAU  
M. TAYBI..... Procuration à Mme ANGELO  
Mme PHILIPPON  
M. ZUILLI..... Procuration à M. ESKENAZI

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : - 8 AVR. 2024

Publiée le : - 9 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : - 9 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORÉ



**Absents**

M. AVEAUX  
M. RAUMEL  
Mme PEGARD-BAECHEL  
Mme BONNET-CHAMBON

**Secrétaire de séance :**

Michèle NOACHOVITCH

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans  
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours  
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

## **DELIBERATION N°21**

**OBJET : CINEMA L'EDEN : ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-2

Considérant que l'article 33.2 du contrat de DSP mentionne que « *L'Autorité concédante peut demander au Concessionnaire la tenue de réunions, en tant que de besoin, sur le suivi de l'exécution du contrat, les évolutions du service délégué, à l'occasion de la remise du rapport annuel. Il est prévu une réunion semestrielle du comité de suivi. Le comité de suivi est chargé du suivi de l'évaluation et du bon déroulement de l'application des dispositions et orientations du [...] contrat.* »

Considérant que les membres du comité de suivi doivent être élus,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine du 13 mars 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

**Après en avoir délibéré et après amendement,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

PROCEDE à l'élection de 5 membres titulaires du Conseil municipal selon le principe de la représentation proportionnelle

Candidats présentés par la liste du groupe majoritaire « Demain Montmorency »

-Eric SAURAY  
-Serge BRIANCHON  
-Romain GELLER  
-Ophélie CHARBONNIER

Candidate présentée par la liste du groupe minoritaire « L'Avenir Ensemble »

-Martine CHENET

Sont élus à l'unanimité :

- Eric SAURAY
- Serge BRIANCHON
- Romain GELLER
- Ophélie CHARBONNIER
- Martine CHENET

DECIDE de désigner 1 membre suppléant par liste :

Liste du groupe majoritaire « Demain Montmorency »

- Mme QUIRET

Liste du groupe minoritaire « L'Avenir Ensemble »

- M. BOUTRON

Sont élus à l'unanimité :

- Mme QUIRET
- M. BOUTRON

DESIGNE l'Association Les Amis de l'Eden au titre de la représentation des usagers

AUTORISE les adjoints au Maire et agents territoriaux compétents à assister aux séances, en tant que de besoin, sans prendre part aux avis émis par le comité de suivi.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Michèle NOACHOVITCH**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

